



AVIS D'APPEL D'OFFRE N°1 ACQUISITION D'UN BUS ET D'UN VEHICULE BERLINE

Le Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) lance un appel d'offres pour l'acquisition d'un bus et d'un véhicule berline au profit du Programme FSTP2 sur financement UE.

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension, être en règle vis-à-vis du CILSS et de leur pays d'établissement ou de base fixe.

Les acquisitions des véhicules se décomposent en *deux lots* répartis comme suit :

- **Lot 1 :1 bus**
- **Lot 2 :1 véhicule berline**

Les soumissionnaires ont la possibilité de soumissionner pour un ou l'ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.

Le délai de livraison ou d'exécution ne devrait pas excéder deux (2) mois.

Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres dans les bureaux de l'UAM/AFC ou visiter le site : www.cilss.bf

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au service du courrier (porte 114) du *Secrétariat Exécutif du CILSS sise à OUAGA 2000 Avenue Mohamar Kadafi, 03 BP 7049 Ouagadougou 03, Tél. (226) 50 37 41 28 à 33 / Fax (226) 50 37 41 32*

Moyennant le paiement d'une somme non remboursable de 30 000 FCFA

Les offres devront parvenir au plus tard le **21 octobre 2011 à 10 heures**, heure à laquelle interviendra l'ouverture des plis qui sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister à la salle 205 du CILSS.

Le Secrétaire Exécutif

Prof. Alhousseïni Brétaudeau

**PIÈCE 1 :
AVIS D'APPEL D'OFFRES**

Avis d'appel d'offres n° 001/2011

Date : 20/09/2011

Financement : UE-FSTP 2

Objet : Acquisition d'un bus et d'un véhicule berline

1. Le Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) lance un appel d'offres pour l'acquisition d'un bus et d'un véhicule berline.
2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension, être en règle vis-à-vis du CILSS et de leur pays d'établissement ou de base fixe.

Les acquisitions des véhicules se décomposent en *deux lots* répartis comme suit :

- **Lot 1 :1 bus**
- **Lot 2 :1 véhicule berline**

Les soumissionnaires ont la possibilité de soumissionner pour un ou l'ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.

3. Le délai de livraison ou d'exécution ne devrait pas excéder deux (2) mois.
4. Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres dans les bureaux de l'UAM/AFC.
5. Tout soumissionnaire éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier d'appel d'offres au service courrier du CILSS moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **Trente mille (30 000) francs CFA**.
6. Les offres présentées en un original et trois copies, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant d'un million **(1 000 000) FCFA pour le lot 1 et de deux cent mille (200 000) FCFA pour le lot 2** devront parvenir ou être remises à l'adresse *du CILSS*, avant le *30 septembre 2011, à 10 heures*. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, le CILSS ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.
7. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de *soixante (60) jours*, à compter de la date de remise des offres.

Ouagadougou le

Le Secrétaire Exécutif du CILSS

Prof. Alhousseïni BRETAUDEAU

PIÈCE 5 : CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Description de l'objet ou des prestations :

L'objet des Spécifications Techniques (ST) est de définir les caractéristiques techniques des équipements et services connexes demandés par le CILSS. La personne responsable du marché prépare les ST détaillées en tenant compte de ce que :

- les Spécifications Techniques constituent le fondement sur lequel le CILSS vérifie la conformité des offres puis évalue les offres. Par conséquent, des Spécifications Techniques bien définies facilitent la préparation d'offres conformes par les soumissionnaires, ainsi que l'examen préliminaire ; l'évaluation, et la comparaison des offres.
- Les Spécifications Techniques exigent que tous les équipements, ainsi que les matériaux qui les constituent, soient neufs, non usagés, du modèle le plus récent ou courant, et qu'ils incorporent toutes les améliorations en matière de conception et matériaux, à moins que le contrat ne le stipule différemment.
- Les Spécifications Techniques prennent en compte les pratiques considérées comme étant les meilleures par expérience.
- La standardisation des Spécifications Techniques présente des avantages, et dépend de la complexité des Fournitures et du caractère répétitif de la passation des marchés considérée.
- Les normes en matière d'équipements, de matériaux, et de main d'œuvre spécifiés dans les documents d'appel d'offres ne présentent pas un caractère limitatif. Les normes internationales sont utilisées dans toute la mesure du possible.
- Les Spécifications Techniques décrivent en détail les exigences concernant, entre autres, les aspects suivants :
 - a) Normes exigées en matière de matériaux et de fabrication pour la production et la fabrication des équipements.
 - b) Détails concernant les tests (nature et nombre) ;
 - c) Prestations/services connexes complémentaires, nécessaires pour assurer une livraison/réalisation en bonne et due forme ;
 - d) Activités détaillées à la charge du soumissionnaire, participation éventuelle du CILSS à ces activités ;
 - e) Liste des garanties de fonctionnement (détails) couvertes par la Garantie et détails concernant les dommages et intérêts applicables en cas de non respect de ces garanties de fonctionnement.
- Les ST précisent les principales caractéristiques techniques et de fonctionnement requises, ainsi que d'autres exigences, telles que les valeurs maximum ou minimum garanties, selon le cas. Si nécessaire.
Il est exigé du soumissionnaire qu'il fournisse dans son offre une partie ou toutes les ST, documents techniques, ou autres informations techniques.

Lot 1 : Bus

Informations générales sur les prescriptions techniques	Caractéristiques techniques souhaitées
1. Marque et type	A préciser
2. Carrosserie	Bus
3. Source d'énergie	Gas-oil
4. Système de transmission	Boîte de vitesse manuelle, 5 vitesses avant entièrement synchronisée et marche arrière
5. Type de direction	Direction assistée
6. Coloris	Standard
7. suspension	Renforcée pour les mauvaises prises
8. Motorisation	cc>=4500
9. Système de refroidissement	Topicalisé
10. Nombre de places assises	(33) places minimum
11. Nombre de portières	Quatre (04) portières
12. Equipement et services	<ul style="list-style-type: none">▪ Airbags conducteur et passager▪ Ceinture de sécurité AV/AR▪ Pare soleil conducteur et passagers▪ Essuie glaces : AV/AR▪ Rétroviseurs latéraux électriques▪ Système de freinage : ABS▪ Projecteur AV allogène multi réflecteur▪ Climatisation d'origine automatique▪ Radio AM/FM, CD plus haut parleur▪ Accessoires : tapis de sol, carte grise, visite technique CCVA, plaque d'immatriculation, deux (02) triangle de sol, kit d'entretien, manuel d'utilisation en français, trousse à outils avec manivelle, etc.

Lot 2 : Véhicule berline

Informations générales sur les prescriptions techniques	Caractéristiques techniques souhaitées
1. Marque et type	A préciser
2. Carrosserie	Berline
3. Source d'énergie	Essence
4. Système de transmission	Boîte de vitesse manuelle, 5 vitesses avant entièrement synchronisée et marche arrière
5. Type de direction	Direction assistée
6. Coloris	Standard
7. suspension	Renforcée pour les mauvaises prises
8. Motorisation	Véhicule de catégorie 1, 2500 >= cc < 1,6 véhicule de catégorie 1
9. Système de refroidissement	Topicalisé
10. Nombre de places assises	(05) places
11. Nombre de portières	Quatre (04) portières
12. Equipement et services	<ul style="list-style-type: none">▪ Airbags conducteur et passager▪ Ceinture de sécurité AV/AR▪ Pare soleil conducteur et passagers▪ Essuie glaces : AV/AR▪ Rétroviseurs latéraux électriques▪ Condamnation centralisée des portes à distance▪ Vitres électriques AV/AR▪ Système de freinage : ABS▪ Climatisation d'origine automatique▪ Radio AM/FM, CD plus parleur▪ Accessoires : tapis de sol, carte grise, visite technique CCVA, plaque d'immatriculation, deux (02) triangle de sol, kit d'entretien, manuel d'utilisation en français, trousse à outils avec manivelle, etc.